



**Rapport de suivi de la mise en œuvre
Plan de Gestion des Matières Résiduelles**

Bilan 2017

mars 2018

TABLE DES MATIÈRES

ÉQUIPE DE TRAVAIL.....	2
TABLE DES MATIÈRES	3
MISE EN CONTEXTE.....	4
INTRODUCTION.....	4
DESCRIPTION ET OBJECTIFS DU PROGRAMME DE SUIVI.....	5
MISE EN ŒUVRE EFFECTUÉE EN 2017 – BILAN ANNUEL	6
BILAN QUANTITATIF DE LA GMR DE LA MRC.....	11
BILAN ÉLIMINATION	12
CONCLUSION.....	12

MISE EN CONTEXTE

Suite à la mise en place de nouvelles exigences pour la redistribution de la redevance à l'élimination de matières résiduelles, par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC), la MRC de Charlevoix et l'ensemble des municipalités visées par un PGMR doivent produire, chaque année, un rapport de suivi de la mise en œuvre de leur PGMR. Ce rapport de suivi, couvrant l'année précédente, doit être rendu public, au plus tard le 30 juin de chaque année. Un avis de mise en ligne du rapport avec un hyperlien fonctionnel permettant d'accéder au document doit parvenir au ministre avant cette date pour éviter des pénalités de retard. L'avis doit être transmis à l'adresse suivante : redevances@mddelcc.gouv.qc.ca

Le rapport de suivi doit fournir un aperçu général de l'avancement des mesures inscrites dans le PGMR et doit contenir minimalement les éléments exigés par le MDDELCC. L'annexe 1 – Formulaire pour déterminer l'admissibilité à l'enveloppe dédiée à la gestion des matières organiques du programme sur la redistribution aux municipalités des redevances à l'élimination de matières résiduelles, doit être complété et joint au rapport.

INTRODUCTION

Chaque municipalité régionale de comté (MRC) est, depuis le 1er janvier 2001, obligée, selon la *Loi sur la qualité de l'environnement*, d'élaborer un plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) pour son territoire. Le deuxième PGMR de la MRC de Charlevoix est entré en vigueur le 25 janvier 2017. Il présente la situation (2016-2020) relativement à la gestion des matières résiduelles ainsi que les orientations et les objectifs de récupération et valorisation par type de matières et par provenance. Le PGMR 2016-2020 a été révisé selon le plan d'action 2011-2015 de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles et selon les lignes directrices publiées en juillet 2013. Le plan d'action 2011-2015 présentait les actions nécessaires pour atteindre les objectifs de récupération et valorisation, de même que l'échéancier de réalisation, le budget dédié aux activités de gestion ainsi que le programme de suivi.

Afin de pouvoir, année après année, répondre aux réalités du milieu, un programme de suivi efficace est un outil essentiel à la mise en œuvre du PGMR. La MRC de Charlevoix a donc

réalisé son rapport de suivi, bilan 2017, afin de présenter l'avancement de la mise en œuvre de son plan de gestion des matières résiduelles. Le programme de suivi permet de vérifier l'atteinte des objectifs ainsi que le respect de l'échéancier fixé dans le PGMR.

DESCRIPTION ET OBJECTIFS DU PROGRAMME DE SUIVI

Le Comité de suivi du PGMR de la MRC de Charlevoix est composé de deux (2) maires (Baie-St-Paul et St-Hilarion), quatre (4) conseillers (St-Urbain, Petite-Rivière-St-François, L'Isle-aux-Coudres et Les Éboulements) et finalement d'un représentant des gens d'affaires de Charlevoix qui est aussi conseiller pour la municipalité de L'Isle-aux-Coudres.

**Vous pouvez voir la liste des représentants à la page Équipe de travail.*

Le comité de suivi se rencontre une à deux fois par année pour la présentation du bilan annuel, pour superviser les étapes de mise en œuvre et pour vérifier la portée des actions proposées dans le PGMR. Le comité de suivi peut faire des recommandations (suggestion de modifications ou autres) lors des rencontres afin d'améliorer les moyens mis en œuvre si la façon de procéder n'est pas suffisante à l'atteinte des objectifs. Les recommandations du comité de suivi sont, par la suite, présentées au Conseil des maires qui décide ou non d'aller de l'avant avec ces dernières.

Les objectifs du programme de suivi du PGMR sont de vérifier annuellement :

- L'application du plan de gestion;
- L'atteinte des objectifs;
- L'efficacité des actions privilégiées dans le PGMR.

Ce programme permet donc de mesurer le niveau d'avancement du PGMR, de cibler les points forts et les points faibles du plan de gestion et, le cas échéant, de prendre les mesures adéquates pour améliorer la situation.

MISE EN ŒUVRE EFFECTUÉE EN 2017 – BILAN ANNUEL

Objectifs MRC		Actions préconisées	Responsable	Échéancier	Avancement / Mise en œuvre	commentaire
D	22	Promouvoir le programme de compostage domestique et la sensibilisation à l'herbicyclage	MRC	2014 en continu	Programme de compostage domestique en place depuis 2004. Formations offertes sur demande. Composteurs vendus à prix modique et disponible en tout temps. Promotion réalisée chaque année. Herbicyclage sensibilisation réalisée chaque année.	La mise en œuvre de cette action est réalisée chaque année
G	40	Interdire l'élimination du bois faisant partie du bannissement et le faire valoriser	Municipalités MRC	2014	Un règlement est en place dans chaque municipalité pour interdire le bois à l'élimination. Trois écocentres ont été mis en place afin d'offrir la possibilité aux résidents de s'en départir à proximité.	La mise en œuvre de cette action est réalisée
H	42	Publiciser et assurer le bon fonctionnement des dépôts de RDD et TICS sur le territoire	MRC	2014 en continu	Chaque municipalité a un lieu de dépôt pour les RDD, un dépliant d'information est disponible et publicisé. Pour les TICS, il y a 3 points de dépôt (écocentres de la MRC).	La mise en œuvre de cette action est réalisée
J	47	Produire et diffuser un bilan annuel de la GMR montrant l'évolution des quantités récupérées et enfouies	MRC	2014 en continu	Une publication annuelle est produite : le journal Vert l'avenir, il contient le bilan de l'année précédente ainsi que des nouvelles de la GMR.	La mise en œuvre de cette action est réalisée chaque année
J	50	Produire et diffuser un rapport annuel sur l'évolution de la mise en œuvre des mesures prévues au PGMR et l'atteinte des objectifs fixés	MRC	2014	Le rapport de suivi de la mise en œuvre du PGMR est réalisé chaque année et publicisé depuis 2014. Il doit être publicisé avant le 30 juin de chaque année.	La mise en œuvre de cette action est réalisée chaque année
B	11	Poursuivre la participation de la MRC au programme « ICI on recycle » et le promouvoir auprès des municipalités et ICI	MRC	2015 en continu	La MRC poursuit sa participation au programme, nous avons obtenu le niveau performance Or en 2016. Le nouveau bâtiment de la MRC (SDLE) a été intégré au programme en 2017. Les 6 municipalités de la MRC ont été approchées et fortement encouragées à s'inscrire au programme en 2017. Il sera réalisé en 2018, pour les municipalités de Baie-St-Paul, Les Éboulements, St-Hilarion et St-Urbain.	La mise en œuvre de cette action est réalisée et se poursuit pour les municipalités
C	16	Poursuivre et améliorer la collecte commerciale des matières recyclables par conteneur chargement avant	MRC	2015	Les ICI qui produisent un gros volume de matières recyclables ont reçu gratuitement un conteneur chargement avant en 2015. Les autres ICI qui s'ajoutent ou qui désirent en obtenir un font la demande et suite à l'analyse de leur besoin reçoivent un conteneur gratuitement.	La mise en œuvre de cette action est réalisée chaque année selon les nouvelles demandes
D	18	Planter la collecte des matières organiques aux périmètres urbains de Petite-Rivière-Saint-François et de St-Urbain	MRC et municipalités	2015	Réalisé en 2015.	
D	28	Publiciser et faire connaître les points de dépôt des résidus verts et d'arbres de Noël	MRC	2015 en continu	La promotion est effectuée chaque année.	La mise en œuvre de cette action est réalisée chaque année

D	29	Maintenir la collecte bisannuelle des résidus verts et en assurer la récupération. Inclure cette dernière aux collectes des matières organiques avec ajout de sacs en papier à côté du bac durant 1 mois.	MRC	2015 en continu et 2020	La collecte se poursuit chaque année depuis 2005. Pour ce qui est du changement au niveau du système de collecte, il pourra être mis en place une fois que toutes les résidences de la MRC auront la collecte des matières organiques, donc d'ici 2020.	La mise en œuvre de cette action est réalisée chaque année
E	32	Mettre à jour l'inventaire des fosses septiques et faire mettre aux normes l'ensemble des résidences permanentes et saisonnières de la MRC	Municipalités	2015 2016 et 2017	L'inventaire et la mise aux normes sont commencés par les inspecteurs de la MRC depuis 2016 et se poursuivent. Non finalisé en 2017, un poste étudiant avait été affiché pour réaliser une partie du travail, mais il n'a pas été comblé, donc le projet se poursuivra en 2018.	
H	43	Suivre l'évolution des matières couvertes par le programme de REP afin d'offrir les services de récupération dans nos écocentres	MRC	2015	Le suivi est effectué chaque année.	La mise en œuvre de cette action est réalisée chaque année
J	48	Assurer un suivi de l'évolution de la gestion des matières résiduelles et être à l'affût des nouveautés	MRC	2015	Le suivi est effectué chaque année.	La mise en œuvre de cette action est réalisée chaque année
B	4	Développer des mécanismes de communication efficaces en collaboration avec les médias régionaux (journal régional et bulletins municipaux, radio et télévision communautaire)	MRC	2016	Journal régional : rubrique mensuelle de Verdures et communiqués Bulletin municipal : avis GMR transmis aux municipalités pour diffusion Radio : communiqué et avis GMR TVCO : émission "ça se passe chez vous" communiqués et avis GMR	La mise en œuvre de cette action est réalisée chaque année
B	7	Développer un programme et un calendrier d'activités de sensibilisation soutenues par un plan de promotion (marketing)	MRC	2016	Calendrier mensuel de sujets GMR réalisés et appliqués	La mise en œuvre de cette action est réalisée chaque année
B	8	Réviser et appliquer la politique environnementale de la MRC et en faire produire une par les municipalités	MRC et municipalités	2016	Ok fait pour la MRC, le bâtiment du SDLE l'a adopté en 2017 et les municipalités ont fortement été encouragées à en adopter une en 2017. Fait par la plupart des municipalités.	La mise en œuvre de cette action est réalisée
B	10	Mettre à jour et diffuser le guide « Pratiques vertes pour la réduction des matières résiduelles lors de l'organisation d'événements »	MRC	2016	Le dépliant a été mis à jour en 2016 et la promotion de ce dernier est réalisée par la Réserve de la biosphère lors des rencontres avec les ICI pour la promotion du programme ICI on recycle. La coopération des municipalités sera demandée pour la distribution aux événements locaux en 2018.	La mise en œuvre de cette action est réalisée chaque année
C	12	Publiciser et appliquer la réglementation sur l'interdiction d'enfouir le papier et le carton, ainsi que les ressources disponibles pour leur gestion	Municipalités MRC	2016	La réglementation est adoptée dans chaque municipalité. La sensibilisation est effectuée, mais l'application reste à travailler.	La mise en œuvre de cette action est réalisée

C	15	Développer un guide de référence pour le recyclage et la valorisation des différentes matières résiduelles retrouvées dans les ICI afin de faciliter leur démarche	MRC	2016	En cours de réalisation en février 2018, sera transmis aux ICI en 2018.	Remis en 2018
D	17	Mettre en place une brigade verte pour inspecter les bacs à matières organiques et émettre des rappels amicaux en cas de tri mal effectué	MRC	2016 en continu	Projet en partenariat avec la Coop de l'arbre et le Carrefour jeunesse emploi, a été reporté en 2017, car aucun jeune n'avait appliqué à l'offre d'emploi à l'automne 2016. Réalisé en 2017 et reviendra en 2018	La mise en œuvre de cette action est réalisée en 2017 et sera poursuivie sans partenariat
D	19	Implanter la collecte des matières organiques obligatoires pour L'Isle-aux-Coudres	MRC et municipalité	2016	Réalisé en 2016, l'ensemble des résidences de la municipalité ont reçu un bac brun de 240 litres.	La mise en œuvre de cette action est réalisée
D	23	Dresser un portrait de gestion des matières résiduelles dans les ICI (participation au recyclage, compostage et autres) afin d'être en mesure de leur offrir un meilleur service, si nécessaire	MRC Réserve de la biosphère	2016	Est réalisé en partie par la Réserve de la biosphère lors de leur tournée des ICI. Débuté en 2016 et se poursuit en 2017 et 2018	La mise en œuvre de cette action est en partie réalisée.
D	27	Accompagner certains ICI dans l'implantation d'un système de récupération des matières organiques	MRC et autres partenaires	2016	Il y a quelques ICI qui participent à la collecte : Tim Horton, Al Dentée, restaurant Mouton noir, MRC Charlevoix, Super C, Centre éducatif St-Aubin, Garderie du coin, Garderie Goélette enchantée, Boulangerie La Rémi, Chocolaterie Cynthia, CIHO, Municipalité des Éboulements... Se poursuit en 2018.	La mise en œuvre de cette action est en partie réalisée.
G	41	Informé et sensibiliser les citoyens à l'interdiction d'enfouir le bois et les informer sur les ressources de valorisation disponibles	MRC	2016	Réalisé dans nos publications « Rubrique Verdures » en 2016-2017 et poursuivi en 2018 et suivantes	La mise en œuvre de cette action est réalisée
I	44	Construire un bâtiment pour favoriser le réemploi à l'écocentre de St-Urbain	MRC	2016	Fait en 2015, construction d'un Écoboutique, ouverture en mai 2016	La mise en œuvre de cette action est réalisée
I	45	Développer un système de mise en valeur des encombrants par le biais des écocentres, grâce à un atelier de réparation.	MRC	2016	Fait en 2016, Écoboutique de l'écocentre de St-Urbain	La mise en œuvre de cette action est réalisée
	46	Ajouter des secteurs de réutilisation au niveau des jouets (joujouthèque), des articles de sport et autres à l'écocentre de St-Urbain	MRC	2016	Ok fait avec l'Écoboutique	La mise en œuvre de cette action est réalisée
B	5	Éduquer et sensibiliser les propriétaires de résidences de tourisme (rencontre avec les agences de location)	MRC Réserve de la biosphère	2016-2017	Non réalisé en 2017, car la compagnie Entretien Charlevoix, avec qui la Réserve de la biosphère avait son entente pour le programme ICI on recycle a fait faillite. Sera repris en 2018 ou 2019	2018 ou 2019.

B	6	Impliquer la jeunesse et les intervenants du milieu scolaire par le biais d'activités de sensibilisation et d'animation spécifiques	MRC et école	2017 en continu	Projet de patrouille verte / non réalisé avec le Carrefour jeunesse, car ils n'ont pas trouvé de jeune intéressé par l'offre d'emploi. La brigade a eu lieu à l'automne avec la Coop de l'arbre. La brigade reviendra en 2018 et suivante.	La MRC va tenter d'impliquer davantage la jeunesse au cours des prochaines années
B	9	Valoriser et récompenser les ICI et événements publics qui développent des initiatives qui contribuent à l'atteinte des objectifs du PGMR	MRC	2017	Non réalisé en 2017. Projet travaillé en 2018	2018
C	13	Mettre en place une brigade verte pour inspecter les bacs à matières recyclables et ordures et émettre des rappels amicaux en cas de tri mal effectué	MRC	2017 en continu	Fait en 2017 pour la ville de Baie-St-Paul et sera refait en 2018 dans les autres municipalités	La mise en œuvre de cette action est réalisée en 2017 et sera poursuivie sans partenariat pour 2018
C	14	Offrir des bacs de récupération dans les aires publiques municipales	Municipalités	2017	Sera mis en place avec leur participation au programme ICI on Recycle en 2018-2019	2018-2019
D	24	Sensibiliser les ICI aux objectifs de la politique et à l'obligation de récupérer leurs matières organiques	MRC Réserve de la Biosphère	2017	Débuté avec la Réserve de la biosphère avec le Programme ICI on recycle. Sera poursuivi dans les prochaines années.	En cours
E	30	Évaluer les possibilités de valorisation des boues municipales et des boues de fosses septiques	MRC	2017	Fait à BSP Fait à St-Hilarion en 2016 Sera proposé aux autres municipalités lors de leurs vidanges de bassins.	En cours
E	31	Déshydrater les boues municipales sur place avant de les acheminer à un lieu de valorisation ou d'élimination, selon leur qualité	Municipalités	2017	Fait à BSP St-Hilarion valorisé les boues humides Sera proposé aux autres municipalités lors de leurs vidanges de bassins.	En cours
F	35	Inclure une clause d'obligation de récupération des résidus de béton, brique et asphalte dans les devis de construction des infrastructures municipales	Municipalités	2017	Non fait en 2017, à faire en 2018	2018
G	37	Instaurer un système de suivi et d'obligation de valorisation des CRD à partir des permis de construction, rénovation émis par les municipalités	Municipalités	2017	Recherche d'information débutée en 2017 et se poursuit en 2018 pour trouver la meilleure façon de procéder. Vérification auprès d'autres MRC pour connaître leur mode de fonctionnement.	En cours
J	49	Développer un système de suivi des données de GMR provenant des ICI et CRD	MRC	2017	À faire en 2018	2018

A	2	Poursuivre la collecte bisannuelle des encombrants et vérifier la possibilité d'en offrir une 3e	MRC	2018	La MRC fait, chaque année, 2 collectes d'encombrants et n'en ajoutera pas d'autres. Avec les écocentres, les citoyens peuvent se départir de leurs objets volumineux à l'année.	La mise en œuvre de cette action est réalisée
A	3	Développer et mettre en place un système de tarification des déchets en fonction de la quantité produite par chaque ICI selon le principe de pollueur payeur	MRC	2018		
D	25	Intégration des petits générateurs à la collecte municipale des matières organiques	MRC	2018	Déjà quelques ICI sont inclus dans la collecte et la MRC tente d'en ajouter chaque année.	
E	33	Adoption d'un règlement sur la vidange des fosses septiques	Municipalités	2018		
G	36	Ajuster à la baisse les coûts aux écocentres pour les entrepreneurs résidentiels afin que ces derniers utilisent les services des écocentres	MRC	2018	Vérifier l'intention de la MRC de vouloir gérer les volumes de matériaux secs des entrepreneurs. Cette gestion peut rester dans le privé, car de toute façon les entrepreneurs ne veulent pas trier leurs matériaux et que le tri est obligatoire dans les écocentres.	
G	38	Élaborer un guide de gestion des matières résiduelles pour les résidus de CRD incluant un bottin des ressources locales et régionales. Diffuser l'information auprès des entrepreneurs et des municipalités.	MRC	2018	Nous réalisons présentement (février 2018) un guide pour les ICI avec une section pour les CRD	En cours
D	26	Implanter un système de collecte pour les ICI qui produisent beaucoup de matières organiques et pour qui la collecte résidentielle ne suffit pas	MRC	2019		
E	34	Instaurer un programme de gestion des vidanges de fosses septiques systématiques et s'assurer que les boues soient valorisées	MRC municipalités	2019		
G	39	Élargir l'éventail des matières valorisées aux écocentres en incluant les matières ayant un débouché existant	MRC	2019		

D	21	Appliquer la réglementation municipale sur l'interdiction d'enfouissement et d'incinération des matières organiques compostables	Municipalités	2019		
A	1	Réduire la fréquence de collecte des ordures à 15 collectes / année	MRC	2020		
	20	Rendre accessible la récupération des matières organiques à l'ensemble des résidents de la MRC (récupérer 100 % des matières organiques)	MRC et municipalités	2020		
	51	Mettre à jour le PGMR	MRC	2020		

BILAN quantitatif de la GMR de la MRC

Bilan GMR MRC Charlevoix - Valorisation								Écocentres			Totales matières valorisées
Bilan GMR MRC Charlevoix (en Tonne métrique)	Collectes sélectives (verre, papier, carton, métal, plastiques)			Résidus domestiques dangereux (RDD)	Résidus verts	Compostage domestique	Valorisation matières organiques	St-Urbain	Baie-St-Paul	Isle-aux-Coudres	
années	secteur municipal	centre commercial	secteur ICI					St-U	BSP	IAC	
2016	1293	21	625	23	73	76	678	495	24	169	3477
	1939				827			688			
2017	1206	21	713	21	84	76	575	674	30	222	3622
	1940				735			926			

BILAN ÉLIMINATION

Élimination des déchets de la MRC de Charlevoix de Charlevoix				
Année	Quantité Tm.	Lieu d'élimination	Remarque	Mode de calcul du tonnage
2015	6575	L.E.T. Gesterra	Tous les déchets de la MRC ont été transportés chez Gesterra.	Balance au L.E.T.
2016	6539	L.E.T. Gesterra	Tous les déchets de la MRC ont été transportés chez Gesterra.	Balance au L.E.T.
2017	6817	L.E.T. Gesterra	Tous les déchets de la MRC ont été transportés chez Gesterra.	Balance au L.E.T.

CONCLUSION

Pour conclure, la poursuite de l'amélioration des services aux citoyens au niveau des écocentres et de l'Écoboutique nous a permis d'augmenter notre taux de valorisation en 2017, et ce, même si les tonnages de matières organiques ont diminué. Cette diminution s'explique par le fait que le système de pesée des tonnages collectés a changé en 2017 puisque nous nous sommes rendus compte que les balances sur les camions surévaluaient les volumes de matières organiques collectées. La MRC a donc exigé une pesée de chaque voyage sur une balance externe pour 2017.

Au niveau de la collecte de matières organiques, nous avons ajouté 121 bacs bruns pour la collecte porte-à-porte en 2017. Les six municipalités de la MRC de Charlevoix sont donc desservies dans les zones plus urbanisées pour Baie-St-Paul, Les Éboulements, Petite-Rivière-St-François, St-Hilarion et St-Urbain et pour l'ensemble de la municipalité pour L'Isle-aux-Coudres.

Le plan de gestion de matières résiduelles 2016-2020 est entré en vigueur le 25 janvier 2017 et son application a pu débuter.